



AVRIL 2015

La santé du majeur protégé

Soucieux d'accompagner au mieux les différentes évolutions de l'aide aux majeurs protégés, les CEMÉA Nord - Pas de Calais rééditent **un Rendez-vous Juridiques** sur la thématique **Santé du majeur protégé** en avril 2015

CALENDRIER 2015 DES FORMATIONS

- **La santé du majeur protégé**
le 21 avril 2015
de 9h à 17h30

et d'autres thématiques à venir :

- Le 2 juin
- Le 21 septembre
- Le 9 octobre
- 3 novembre

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

pour obtenir un devis ou
pour s'inscrire s'adresser
au secrétariat :

Géraldine VOISIN
gvoisin@cemeanpdc.org
03 20 12 80 09

PRIX

155 € / jour de formation
le repas est compris
(frais pédagogiques : 140 €
+ frais de repas : 15 €)

Arnaud CALONNE

Direction des Formations
Travail social, Santé men-
tale et Psychiatrie
et Formations continues
acalonne@cemeanpdc.org
03 20 12 80 05

www.cemea-npdc.org

Cette formation est agréée Développement
Professionnel Continue sous le N° 5027.

PUBLIC

Cette offre s'adresse :

- aux mandataires MJPM certifiés ;
- et aux autres professionnels travaillant en proximité des majeurs protégés qui ont besoin d'approfondir leurs connaissances sur ce mandat ;
- aux familles ayant en charge la protection d'un de leur proche.

Ces rendez-vous ont également l'ambition de renforcer le travail interprofessionnel notamment entre les mandataires et les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Nous avons l'ambition de faire des Rendez-vous Juridiques un espace d'échanges, de rencontres et de discussions autour d'un thème spécifique. Ils sont conçus dans un esprit d'enrichissement professionnel et personnel, de dialogue avec un intervenant autour de cas pratiques concrets.

Comme chaque action portée par les Ceméa, ces journées de formation seront en lien étroit avec la réalité des professionnels intervenant en périphérie de la protection des personnes. Pour offrir à chaque participant un mode d'échange dynamique et convivial et garantir la cohérence dans le déroulement de la formation, chaque intervenant sera accompagné d'un formateur en lien direct avec le monde tutélaire.

Ces Rendez-vous juridiques débiteront dès 9h par un café permettant la rencontre. Ensuite jusqu'à l'heure du déjeuner l'intervenant éclairera la problématique par des apports théoriques. Le déjeuner sera pris en commun. La seconde partie de journée permettra à l'intervenant de répondre aux questionnements des participants et de résoudre des problématiques concrètes. La journée se terminera à 17h30 après la conclusion-synthèse à laquelle tous les participants pourront prendre part. Une petite collation clôturera la journée.

A l'issue de chaque rendez-vous, un document de synthèse sera transmis à chacun des participants dans un délai raisonnable.

Le nombre de places est limité.

La santé du majeur protégé

- > Connaître et comprendre la réglementation autour des aspects médicaux relatifs aux majeurs protégés
- > Savoir réagir face à un problème de santé du majeur protégé

Les trois *RENDEZ VOUS JURIDIQUES* 2014 sur la santé du majeur protégé, n'ont pas pu accueillir toutes les personnes souhaitant y participer, c'est la raison pour laquelle nous reproposez un rendez-vous juridique centré sur cette thématique. La santé du majeur protégé est un sujet à la fois complexe, dense et au cœur de la protection même du majeur protégé.

A travers cette journée de formation nous aborderons :

- La participation du majeur protégé à sa santé
- Le rôle et la responsabilité du protecteur
- Le rôle et les préconisations d'un juge des tutelles

La **santé** du majeur protégé, **axe incontournable de sa protection**, est régit par des textes de loi difficile à interpréter, parfois contradictoires, rendant l'articulation des dispositions du Code civil et du Code de la santé publique complexe. Il est ainsi délicat pour tous les protecteurs du majeur protégé, aussi bien **protecteur professionnel** que **protecteur familial**, ainsi que pour tous les acteurs en périphérie de la santé, **acteurs soignants et non soignants**, de connaître, comprendre et appliquer la réglementation autour des aspects médicaux relatifs aux majeurs protégés afin de **savoir réagir face à toutes situations médicales**. Il s'agira donc de **déterminer le rôle de chacun** dans un contexte législatif encore incertain et de répondre aux questionnements divers.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
et pratiques
Etude de situations concrètes
Echanges et discussions
avec les participants.



AVRIL 2015

CEMÉA
NORD - PAS DE CALAIS

La santé du majeur protégé

Comment
le secret médical
s'applique-t-il
aux mesures
de protection ?

Qui a accès
au dossier médical
du majeur protégé ?

Quelle est la portée de
l'autorisation aux soins
donnée par le juge ?

La signature
du protecteur
engage-t-elle
sa responsabilité ?

Regard du magistrat

Rôle et préconisations d'un juge des tutelles sur la santé du majeur protégé.

21 avril 2015

de 9h à 17h30

Intervenante

Céline Lesay,

Magistrat : Juge des tutelles désormais Juge aux affaires familiales.

Médiatrice : Linda Werner

Juriste en droit privé, responsable pédagogique des formations CNC MJPM
aux Ceméa Nord-Pas de Calais

Contenu

Nous introduirons cette journée en abordant la distinction entre la protection des biens de la protection de la personne.

Au cours de cette journée nous aborderons :

[la difficile articulation du Code civil et du Code de la santé publique.](#)

Par un Etat des lieux des difficultés, des [controverses](#) doctrinales et jurisprudentielles et le Point de vue et [préconisations](#) d'un juge.

Nous parcourons les différentes [autorisations médicales](#) :

- Qui les donne et pour quels types de soins ?
- Quels sont les actes prévoyant spécialement l'intervention du protecteur, du juge des tutelles ?

Nous aborderons différentes notions : la gravité, le risque, le non consentement, l'urgence médicale et vitale, les directives anticipées, la personne de confiance...

Méthodes pédagogiques :

Discussions juridiques et réflexions éthiques.

Présentation et résolution de cas pratiques posés par les participants

Echanges sur les pratiques, réponses aux questions.

Conclusion-synthèse.

A vos agendas 2015 prenons *Rendez-Vous... Juridiques !*

- Le mardi 2 juin
- Le lundi 21 septembre
- Le vendredi 9 octobre
- Le mardi 3 novembre

Pour vous inscrire et connaître le contenu des prochains RDV JURIDIQUES, contactez Géraldine VOISIN, secrétaire en charge de ces formations :

Courriel : gvoisin@cemeanpdc.org

Tél. : 03 20 12 80 09

Retrouvez nos autres formations professionnelles de Mandataire Judiciaire, et nos formations professionnelles continues à la santé mentale et psychiatrie sur notre site internet



www.cemea-npdc.org



Les CEMÉA et la formation MJPM

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tuteurale et forment des mandataires à la protection des majeurs.

Nos pratiques et méthodes pédagogiques sont centrées sur des apports théoriques, de l'analyse et des études de cas, ainsi que des travaux en groupe, l'implication de chaque personne dans l'émergence, la construction et la réalisation de son projet de formation.

Notre conception de la formation des personnes s'appuie à la fois sur la constitution et la vie d'un groupe et sur la prise en compte de chacun. L'interaction entre l'individuel et le collectif permet à chacun de progresser selon son rythme, ses besoins, ses intérêts, ses attentes.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels qualifiés et expérimentés dans chaque domaine de formation. Une coordination de l'ensemble du processus de formation permet une cohérence et un suivi individuel adapté à chacun des candidats.

Les C.E.M.É.A.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Les CEMÉA et la santé mentale

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée lors des premiers stages dans les hôpitaux psychiatriques, autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Alors est née une parole singulière soignante. L'organisation des premiers stages pour «les équipes santé mentale», mis en place par les Ceméa dès 1949, à la demande du docteur G. Daumezon, s'appuie sur cette idée révolutionnaire de l'impérieuse nécessité pour le soignant de travailler sa pratique dans un partage et une confrontation de points de vue, et d'élaborer collectivement pendant le temps de la formation une pensée théorique, gage de sa solidité soignante. Les CEMÉA ont ainsi contribué à la mise en mouvement d'une culture, celle de la psychiatrie du désaliénisme.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale. La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.



Fiche d'inscription

Nom	Prénom
Profession ou fonction	
Adresse professionnelle (pour envoi de convocation)	
Téléphone	courriel
Adresse personnelle (pour envoi convocation)	

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

pour obtenir un devis
s'adresser à la secrétaire :
Géraldine VOISIN
gvoisin@cemeanpdc.org
03 20 12 80 09

PRIX

155 € / jour de formation
le repas est compris
(frais pédagogiques : 140 €
+ frais de bouche : 15 €)

Inscription au RDV Juridiques MJPM (cochez la case correspondant à votre choix)	
<input type="checkbox"/>	<i>La santé du majeur protégé - Regard du magistrat</i> le 21/04/2015

Cette formation est-elle prise en charge ?	
<input type="checkbox"/>	Oui Par quel organisme ?
<input type="checkbox"/>	Non

Pour sauvegarder cette fiche d'inscription,
«Imprimez»-la en pdf.

Merci de nous retourner cette fiche d'inscription renseignée
par courrier, fax ou par courriel à Géraldine VOISIN :
gvoisin@cemeanpdc.org